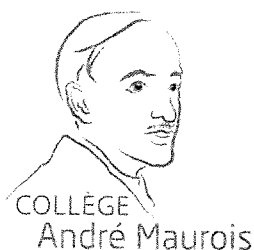


PROCÈS VERBAL



de la séance du Conseil d'Administration
du Jeudi 18 février 2016
de 18 H 00 à 18 H 50



91360 EPINAY-SUR-ORGE

Liste des membres présents :

Madame Guicquéro, Principale,
Monsieur Espada, Principal adjoint,
Madame Boussik, Gestionnaire,
Monsieur Caul-Futy, enseignant,
Madame Duval, enseignante,
Madame Robineau, enseignante,
Madame Montreuil, enseignante,
Madame Chodkiewicz, enseignante,
Madame Baptista-Lapitre, enseignante,
Madame Chevassus, enseignante,
Monsieur Boursier, parent d'élève,
Madame Darriet, parent d'élève,
Madame Guilliot, parent d'élève,
Madame Barera, parent d'élève,

La Principale

Téléphone
01.69.09.06.00

Télécopie
01.69.09.02.15

Courriel
910017z@ac-versailles.fr

Membre consultatif :

Madame Badouix, Conseillère Municipale
Madame François, Adjointe au Maire

**Rue du Mauregard
91360 Epinay sur Orge**

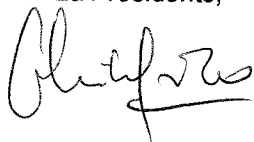
Ordre du jour :

- 1) Vote pour le compte-rendu du CA du 15/02/2016.
- 2) Vote pour le tableau de répartition des moyens donnés (TRMD).
- 3) Question diverses.



La présidence du conseil est assurée par Me Guicquéro, Principale. Le secrétariat de séance est assuré par M. Espada, principal adjoint, représentant des personnels de direction.

La Présidente,



Le Secrétaire,



Compte rendu du Conseil d'Administration du 18 février 2016

La séance débute à 18h00.

1. CR du CA précédent :

Les membres du CA ont été destinataires du compte rendu du CA du 15 novembre 2016.

Mme Guicquéro informe les membres qu'elle leur avait notifié par inadvertance qu'il fallait qu'elle donne 1 IMP correspond au coordonnateur d'EPS à partir de 5 enseignants alors qu'il faut réglementairement en rétrocéder 2 (cette distribution a bien été respectée cette année 2015/2016). Les enseignants lui ont même demandé de les diviser sur 4 enseignants.

Mme Guicquéro informe également que ces IMP ne sont pas transformables en heures postes ni en heures supplémentaires année et que la totalité du volume octroyée pour le collège sera répartie en fonction des référents missionnés pour l'année 2016/2017.

Mme Montreuil demande que certaines phrases soient modifiées :

- Page 3 : « n'a pensé à lui transmettre » en « ne lui a transmis »
- Page 7 : rajouter dans le 2^{ème} paragraphe « ...la réforme du collège concernant les élèves de 4[°] et 3[°] LV2, ... »
- Page 7 : rayer dans le 3^{ème} paragraphe « au nom de ses pairs »
- Page 7 : transformer les « elle » « les enseignants ou on »
- Page 7 : rayer « alourdir » et le remplacer par « rajouter des heures aux élèves »
- Page 8 : rajouter « Ce sont les élèves en difficulté qui devraient en bénéficier » après « ... devraient s'ennuyer ! »

Vote : Contre 0 Pour : 9 Abstention : 5

CR approuvé à la majorité.

2. Tableau des Répartitions des Moyens Donnés (TRMD) :

Le collège a reçu une Dotation Horaire Globale (DHG) de 735 heures dont 727 heures décomposées de la sorte en 693 Heures Postes (HP) et 34 Heures Supplémentaires Année (HSA) + 8 Indemnités pour Missions Particulières (IMP).

Me Guicquéro commence par lire le décret n°2010-99 du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement des EPLE, Article 3 point n°2 « Dans l'hypothèse où ...arrête l'emploi des dotations en heures. »

Mme Guicquéro n'a pas reçu de contre-proposition aussi elle a proposé 3 nouveaux TRMD à la commission permanente et va présenter aux membres du CA celui qui a été retenu.

Les changements effectués par rapport au TRMD présenté au conseil d'administration du 15 février 2016 sont : à la demande d'un professeur de physique-chimie, les HSA de cette discipline ont été basculées sur la technologie ce qui passe le BMP de physique-chimie à 7H et 0.6 HSA pour cette discipline et modifie le BMP de technologie en le réduisant à 3H et abonde de 2 HSA cette matière.

Un parent d'élève demande si un BMP correspond toujours à un professeur titulaire ?

Mme La Présidente lui notifie que c'est souvent le cas sauf s'il n'y a plus de moyen dans la discipline et dans ce cas-là, un professeur contractuel peut être nommé.

Vote pour le TRMD : Contre : 7 Pour : 4 Abstention : 3

3. Questions diverses :

Lecture de la motion des parents qui indique qu'ils trouvent que : « la répartition élaborée par le Chef d'Etablissement et proposée au conseil d'administration du 15 février 2016 semble la plus juste par

rapport aux moyens qui lui ont été alloués » mais indique que les membres de la fédération « A.P.I.E » ont voté contre en raison de la baisse des horaires disciplinaires et des AP en classe entière.

Mme Guicquéro leur rappelle que lors de la présentation de la réforme faite aux parents il était indiqué qu'il n'y avait pas de baisse des horaires disciplinaires obligatoires mais que le grand changement se situait pour le latin et l'impossibilité de rajouter des heures aux élèves au-delà des 26 heures hebdomadaires obligatoires.

De plus, elle rappelle que de l'aide aux devoirs est proposée dans cet établissement de 16h à 18h quatre soirs par semaine et qu'à ce jour nous pouvons constater que seulement 30 élèves par semaine sont présents soit 7 à 8 élèves par soirée ce qui équivaut à 4.38% de l'effectif du collège.

Mme Robineau tient à préciser que sur proposition des enseignants nombre d'élèves ne s'y rendent pas du fait d'un refus parental.

La Direction va réfléchir à la possibilité d'organiser ou pas une rencontre parents/professeurs à l'issue des conseils de classe du second trimestre sachant que l'état d'urgence est maintenu et que le collège ne dispose toujours pas de personnels habilités à vérifier les entrées et les sorties.

En ce qui concerne la tenue des différentes commissions futures : menu, CESC, CHS, Madame la Cheffe d'Etablissement tient à préciser :

- Menu : une diététicienne du CD 91 vérifie et valide la qualité de nos menus
- CESC : M. Espada, Principal adjoint est en train de formaliser un projet CESC et une commission va bientôt se tenir.
- CHS : Pour ce qui est de la sécurité, un bilan des différents exercices sera effectué lors de la prochaine CHS et en ce qui concerne l'hygiène, Mme La Principale est inquiète sur le devenir de nos futurs adultes. En effet, force est de constater qu'au quotidien notre agent de maintenance est obligé de nettoyer la cour de récréation jonchée de diverses immondices laissées, jetées par terre par les élèves du collège. Mme Guicquéro est offusquée de ce manque de respect et de civisme de la part des enfants.

Mme François corrobore ses propos en rajoutant que ces attitudes inciviques se retrouvent déjà en école primaire : dégradation des toilettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

La Présidente

Le secrétaire

Me GUICQUERO

M. ESPADA



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.